

L'Excès des impôts comme subversion de la justice: Réflexions à partir de deux conceptions contrastantes de cette dernière.

12'481 signes (espaces compris)

Introduction

Dans ses "Principes de politique", le philosophe français Benjamin Constant écrit que *l'excès des impôts conduit à la subversion de la justice*. Avec cette affirmation, Constant souligne l'existence d'un lien entre les impôts et la justice, les premiers étant potentiellement une menace pour la deuxième, notamment si ils assument un caractère excessif. Cet essai vise à explorer la pertinence de cette relation en utilisant les lunettes théoriques offertes par deux conceptions différentes de la justice: la distributive et la libertarienne. Cette démarche permettra de mettre en évidence que les deux conceptions conduisent au rejet de l'argument de Constant, même si les raisons de ce rejet sont diamétralement opposées. Malgré ce résultat, cette comparaison mettra en évidence l'importance de limiter le plus possible le recours à l'instrument de l'impôt.

Deux théories de la justice distributive

Afin d'être réalisée, la justice requiert que toute personne reçoive ce qui, de facto, lui revient de droit. Toutefois, ce but constitutif de la justice demeure très difficile à exécuter, car il reste muet concernant la manière de déterminer ce qui devrait, dans l'idéal, revenir à chaque personne. Par conséquent, il n'est pas surprenant qu'une large partie de la philosophie politique soit consacrée à l'identification des principes à partir desquels les ressources d'une société devraient être distribuées parmi ses membres pour que celle-ci puisse être considérée juste. Les paragraphes qui suivent présentent les deux théories de la justice distributive les plus influentes dans le débat philosophique contemporain.¹

¹ Pour une présentation synthétique des autres théories voir Lamont J. and C. Favor (2013). Distributive Justice. Dans E.N. Zalta (ed.) *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (online).

Selon la théorie utilitariste, une action est moralement juste si elle conduit à des conséquences désirables, c'est-à-dire si elle permet d'augmenter l'utilité (sous forme de réalisation de désirs) des individus. Ce postulat trouve ses fondements dans l'observation empirique que l'être humain recherche de manière naturelle le bonheur tout en essayant de minimiser ses peines. Pour les utilitaristes classiques (comme Bentham et Mill), une société juste devrait donc viser à allouer ses ressources de manière à maximiser la somme du bien-être des individus qui la composent. Toutefois, d'autres courants utilitaristes préfèrent fixer comme objectif la maximisation du produit des utilités individuelles ou encore la réalisation d'un optimum social dans le sens parétien du terme.

Cette théorie a été critiquée, parmi d'autres, par Rawls² à cause de son conséquentialisme conduisant à la justification de tout moyen par les fins poursuivies. Par exemple, un utilitariste n'aurait rien à objecter à l'instauration d'un régime totalitaire visant à obtenir des gains économiques pour le grand nombre des citoyens en exploitant une petite minorité. Au contraire, la théorie rawlsienne affirme, dans le premier de ses deux principes, que les individus ont droit à des libertés de base égales pour tous comprenant principalement des libertés politiques, mais aussi le droit à des biens privés. En définitive, ce principe, dit de liberté, préconise l'égalité politique, sociale et matérielle pour tous les membres d'une société.

L'égalitarisme de ce premier principe est nuancé par le second principe, dit de la différence, qui fixe les deux conditions auxquelles des inégalités sociales ou économiques sont tolérables. La plus controversée des deux conditions affirme qu'elles sont acceptables si elles engendrent le plus grand bénéfice pour les membres les plus désavantagés de la société. Ce deuxième principe s'appuie sur deux convictions. D'une part, celle que toute personne rationnelle choisira une société qui maximise le bien-être du moins fortuné à partir du moment où elle ignore la future place qu'elle occupera dans cette société. Par conséquent, n'importe qui sera plus favorable à une société qui incite la production de richesse pour tous plutôt qu'à une société rendue économiquement stagnante par un strict égalitarisme. D'autre part, la deuxième conviction est que les personnes ne méritent pas leurs talents et la situation socio-économique dans laquelle ils sont nés. Il serait donc injuste de leur donner des sur les bénéfices qui en découlent.

Critique de la justice distributive et alternative libertarienne

La justice distributive évalue la justice d'une distribution à partir de l'écart existant entre celle-ci et une distribution idéale élaborée à partir de quelques principes. Par conséquent, selon cette conception de la justice, il serait suffisant de priver d'une partie de leurs biens ceux qui en ont

² Rawls J. (1971). *A Theory of Justice*. Harvard University Press.

plus de ce qui est préconisé par la distribution idéale et de les transférer à ceux qui en ont moins pour réaliser une société plus juste. Dans ce contexte, les impôts deviennent un simple curseur sur lequel on peut agir sans limites jusqu'à l'obtention du nivellement désiré. De plus, la notion d'*excès d'impôt* n'a pas de raison d'être dans le cadre de la justice distributive. En effet, étant donné que cette justice est basée uniquement sur le résultat final d'une distribution, ses partisans n'auraient aucune objection à ce quelqu'un procède à une saisie forcée de tous les biens d'une société afin de pouvoir, par la suite, les réattribuer aux personnes dans le plein respect de la distribution idéale.

Toutefois, cette conclusion ne suffit pas à rejeter l'affirmation de Constant. En effet, une autre conception de la justice est souvent opposée à la justice distributive. Cette conception est dite procédurale et la théorie libertarienne de Nozick³ en est l'interprétation la plus réussie. Selon cette théorie, la pleine justice est réalisée à condition que tous ceux qui détiennent des biens puissent en justifier la possession en raison du fait de les avoir obtenus de manière juste, c'est-à-dire sans avoir porté atteinte aux droits des autres. D'une part, elle fixe comme principe que tout bien qui n'aurait jamais existé sans l'ingéniosité et l'effort déployé par une (ou des) personne(s) doit lui (leur) revenir de droit. Le contraire signifierait priver les personnes de tout lien de causalité entre leurs décisions, donc leur libre arbitre, et le cours de leur vie.⁴ D'autre part, il considère qu'une personne peut aussi acquérir un droit sur des biens par le fait de les avoir obtenus à travers une interaction libre (comme un don ou un échange) avec d'autres personnes qui originairement détenaient des droits sur ces biens.

L'innovation de la théorie libertarienne est donc celle de prendre au sérieux les processus individuels par lesquels on est parvenu à une allocation des biens qui ne respecte pas les principes de la justice distributive. Elle songe donc à rappeler que les personnes qui, selon l'une ou l'autre théorie de la justice distributive, ont trop de biens peuvent les avoir obtenus légitimement et donc avoir constitué un droit à leur conservation. Par conséquent, on peut affirmer que, pour cette théorie, l'exigence de justice concerne la manière dont les personnes obtiennent leurs biens et non pas la configuration qui en découle: une distribution juste est tout simplement celle qui prend forme d'une série d'actions individuellement justes. Pour cette raison, comme l'affirmait Lord Acton à propos du libéralisme, la théorie libertarienne *wishes for what ought to be, irrespective of what is.*⁵

³ Nozick R. (1974). *Anarchy, State, and Utopia*. Cambridge, Mass: Basic Books.

⁴ Pour un traitement plus approfondi voir Rothbard M.N. (2002). *The Ethics of Liberty*. NYU Press.

⁵ (...) souhaite ce qu'il devrait être, indépendamment de ce qu'il est (traduction propre). Cité à la page 38 de Rothbard M.N. (2000). *Left and Right: The Prospects for Liberty*. Dans *Egalitarianism as a Revolt Against Nature and Other Essays*. Ludwig von Mises Institute: pp. 21–53.

De plus, la justice libertarienne pallie à une implication particulièrement discutable de la justice distributive⁶: la renonciation forcée de la part des personnes à la poursuite de leurs objectifs personnels afin de se consacrer collectivement à la réalisation de buts considérés supérieurs. Si la nature sacrificielle de la théorie utilitariste est évidente, celle-ci l'est moins dans la théorie rawlsienne tout en étant plus inquiétante. En effet, même si cette théorie attribue à l'individu des droits, elle le réduit néanmoins à un simple conteneur de talents ayant comme but ultime celui de les déployer au mieux pour incrémenter le bien-être minimal des autres personnes. La personnalité de chaque individu en résulte ainsi anéantie comme celle d'une fourmi dans une fourmilière. Cette nature sacrificielle est clairement contraire à l'impératif catégorique kantien qui appelle à traiter toute personne comme fin et jamais simplement comme moyen.

Conclusion

Selon la théorie libertarienne, il n'y a pas de place pour l'imposition dans une société juste. En effet, même si elle est perpétrée par l'Etat, l'imposition d'une personne a le même statut moral d'un vol, car dans les deux cas l'absence de l'accord explicite de la victime fait tomber tout velléité de considérer ces transferts de biens comme justes au sens procédural. Comme le relève Nozick, l'imposition pourrait même être mise sur un pied d'égalité avec les travaux forcés étant donné qu'il revient à accepter comme juste qu'une personne ou une entité abstraite puisse détenir un droit de propriété sur une partie de chaque autre personne et donc sur une partie du produit de son travail.⁷ Par conséquent, concernant la citation de Constant, justice distributive et libertarienne conduisent à un rejet de son contenu pour des raisons diamétralement opposées: si pour la première aucun excès des impôts ne peut exister, pour la deuxième toute imposition est une subversion de la justice.

Sans avoir besoin de la cautionner dans sa totalité, la conception libertarienne de la justice avance néanmoins une considération importante: l'acte de lever des impôts n'est pas anodin du fait qu'il implique d'enfreindre un sentiment légitime de propriété développé par les contribuables. Par conséquent, restreindre au minimum l'utilisation de cet instrument devrait être un objectif pour tout gouvernant. Tout le monde reconnaîtra qu'il est difficile de justifier le

⁶ Quelqu'un pourrait aussi critiquer la justice distributive en raison de la complexité qu'elle implique. En effet, comme l'observe Friedrich A. Hayek (1991, *The Fatal Conceit: The Errors of Socialism*. University of Chicago Press), la justice distributive est victime de la présomption fatale typique de toute forme de planisme. Toutefois, s'appuyer sur une critique de faisabilité signifie accepter implicitement que les buts poursuivis par la justice distributive, tout en étant irréalisables, demeurent désirables.

⁷ Toutefois, d'autres interprétations plus modérées conduisent à la justification d'un Etat minimal qui se chargerait de protéger les droits de propriété de ses citoyens contre toute menace (interne ou externe qu'elle soit) et qui lèverait un impôt contenu pour se financer.

financement de la construction d'une piscine dans le souterrain d'une maison privée avec les impôts de tous. Pour quelle raison serait-il donc plus justifié de financer, par ces mêmes impôts, des spectacles auxquels seulement certains citoyens vont assister (et pas nécessairement les moins fortunés) ou des routes que seulement certains automobilistes vont utiliser? Faire payer des billets d'entrée ou des péages (facilités par les innovations de l'électronique) couvrant l'intégralité des coûts est sans doute une solution plus juste pour les contribuables et rendrait ainsi l'impôt plus légitime.

De même, ce rappel de la particularité de l'impôt devrait aussi agir comme un avertissement pour ces politiciens qui considèrent la fiscalité uniquement comme un curseur sur lequel agir de manière technocratique dans le but d'augmenter les recettes récoltées par l'Etat. Il faut leur rappeler que les recettes fiscales sont d'une certaine manière le jus obtenu du sacrifice forcé d'une partie de l'existence de chaque citoyen. Par conséquent, l'éthique impose que ce sacrifice soit réduit au minimum et dirigé vers des objectifs importants et largement partageables et pas maximisé afin de financer le plus grand nombre de demandes égoïstes issues de multiples groupes d'intérêts.

FIN